Lettre d'info – juillet 2019





Il n'est pas toujours facile de déjouer les pièges du statut de la copropriété et faire la part de ce qui est VRAI ou FAUX

- Peut-on appliquer la prescription trentenaire à propos de l'occupation d'une partie commune ? Réponse OUI / NON :
 - ✓ En l'absence de revendication du syndicat **OUI**
 - ✓ Sauf si l'occupant bénéficiait d'un autre titre, usage privatif, location, mise à disposition
- Notre syndic nous indique que le fonds spécial de travaux est obligatoire ?
 Réponse OUI / NON :
 - ✓ Il existe bien une obligation de mettre à l'ordre du jour ce fonds mais le syndicat reste toujours souverain NON
 - ✓ Toutefois, le vote de ce fonds reste une condition d'obtention de subventions de l'ANAH en cas de travaux.

Actualité juridique

Non restitution des honoraires

L'annulation d'un mandat de syndic ou la rétractation de la désignation d'un administrateur judiciaire, n'implique pas pour autant la restitution des honoraires sur le fondement de l'art 1376 du code civil. Le principe de l'enrichissement injustifié, de l'art 1303 du code civil, prévoit des restitutions réciproques qui neutralisent cette restitution potentielle. (civ 3ème, 28 mars 2019 n°17-26.128)

Restitution des fonds du syndicat même en cas de liquidation

Inopposabilité de l'art L622-31 du code de commerce au nouveau syndic réclamant la restitution des fonds du syndicat à l'ancien syndic en liquidation judiciaire. (com.20 mars 2019 n°17-22.417)

Hausse de 5,9 % Electricité depuis le 1^{er} juin 2019 Versement transport en Ide de France + 2,33 %

	1 ^e semestre	2 ^e semestre
Créances des particuliers	3,40 %	
Créances des personnes morales	0,86 %	

Formations de septembre 2019

1 officiations de septemble 2015				
Objet de la formation	Date et lieu			
Le compte séparé	Lundi 2 septembre 2019 Marseille Mardi 3 septembre 2019 Toulouse Jeudi 5 septembre 2019 Rennes Lundi 09 septembre 2019 Paris Mardi 10 septembre 2019 Epinay Vendredi 13 septembre 2019 Le Mans Lundi 16 septembre 2019 Chambéry 14h Lundi 16 septembre 201 Lyon 18h Mardi 17 septembre 2019 à 14h Grenoble Vendredi 20 septembre 2019 Nice Lundi 23 septembre 2019 Bordeaux			
Comment vérifier les documents comptables de la copropriété	Tous les samedis 14h-16h (sur inscription)			

NOS REVUES

REVUE N°	THÈME DU DOSSIER PRINCIPAL	ADHÉRENT	NON ADHÉRENT
60	Le décret comptable et son arrêté	5 €	8 €
61	Un administrateur judiciaire dans la copropriété	5 €	8 €
62	Le recouvrement des impayés en copropriété	5€	8 €
63	Gardiens concierges et employés d'immeuble : de la tradition au renouveau	5€	8 €
	Les associations syndicales libres	5€	8 €
64	La vente d'un lot de copropriété	5 €	8 €
65	Gardiens concierges et employés d'immeuble	5€	8 €
66	Les travaux	5 €	8 €
72	Les diagnostics immobiliers	5 €	8€
73	Les économies d'énergie dans le logement	5 €	8 €
74	Les problèmes liés aux parties communes	5 €	8€
1000		5€	2000
75	Les assurances	J.E.	8 €
76	Les charges de copropriété : les différentes catégories de charges et leur mode de répartition	5 €	8 €
77	Les charges de copropriété : la modification de la répartition des charges	5 €	8 €
78	Les charges de copropriété : le paiement des charges et les impayés	5 €	8 €
79	L'électricité solaire	5 €	8 €
80	L'eau	5€	8 €
81	Le Grenelle de l'environnement et les copropriétés	5 €	8 €
82	La gestion de la copropriété en Russie	5€	8 €
83	L'assemblée générale : la convocation	5 €	8 €
84	L'assemblée générale : le déroulement	5 €	8 €
85	L'assemblée générale : la conclusion et les archives	5 €	8 €
86	 Le traitement des dégâts des eaux en copropriété Obligations des syndics en cas de fusions-absorptions Les différences entre une copropriété horizontale et une association syndicale libre (ASL) - Règlementation en matière de changement d'usage d'un local d'habitation 	5€	8€
87	Le locataire dans la copropriété	5 €	8 €
88	La sécurité au quotidien	5 €	8 €
89 90	Les toitures terrasses Le conseil syndical	5 € 5 €	8 €
91	Le développement durable dans la copropriété	5.€	8 €
92	Le financement des travaux	5 €	8 €

POUR COMMANDER NOS PUBLICATIONS : Adressez votre commande à notre siège: 5, rue Firmin Gémier – 75018 Paris, Ou par courriel à ancc-allain@orange.fr. - Nota : à partir de 2 revues, prévoir 2,50€ de frais de port.



MODÈLES et GRILLES de lecture

Le formalisme de la copropriété est à votre portée grâce à la série de modèles et de grilles de lecture que l'ANCC a mise en place, à jour des dernières évolutions législatives et réglementaires.

	Tarif adhérent (TTC)	Tarif non adhèrent (TTC
MODÈLES	8	9
Règlement de copropriété type*	100 euros	150 euros
Convocation en assemblée générale – pouvoir en assemblée générale*	10 euros	15 euros
Pouvoir en assemblée générale - feuille de présence Calcul des règles de majorité*	10 euros	15 euros
Procès-verbal d'assemblée générale *	10 euros	15 euros
Conseil syndical : charte de fonctionnement - compte-rendu*	10 euros	15 euros
Passage en syndicat coopératif - ordre du jour (schémas de fonctionnement) *	10 euros	15 euros
Carnet d'entretien*	10 euros	15 euros
Bordereau de remise des archives*	10 euros	15 euros
GRILLES DE LECTURE (uniquement en format pa	pier ou pdf)	
Appel de charges*	5 euros	7 euros
Injonction de payer - déclaration au greffe	5 euros	7 euros
Contrat type de syndic non professionnel*	10 euros	15 euros
Questionnaires en vue de la vente de lot[s]*	10 euros	15 euros
Annexes comptables vierges*	10 euros	15 euros

☐ Je règle par chèque à l'ordre de l'ANCC

Je regle par virement

Tadresse quand même le bulletin de commande et l'indique sur le virement, mon nom et prénom) :

> Adressez votre commande par voie postale à notre siège : 5, rue Firmin Gémier 75818 Paris, Ou par courriet à contactidance.tr.

Nota : les trais d'attranchissement seront facturés en plus au coût réel.

ETABLISSEMENT OCICHET N° COMPTE CLE RIB 20041 01012 37551392033 13

PRIN 2004 1050 1257 3313 9203 313 PSSTERPPSCE

FREE FRENCH GENERAL *40.00

OREGANIA LA NOS CENTRE FINANCIER FIRE EDICUARD BRANCH LAMOURCE WHILE FOUND CEDEUX